Procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le lundi 10 novembre 2025 à 19 h 00, à la salle Rachelle R. Perron, au 28, 2e Rue Nord à Béarn.

Présences :
Mme Sonia Beauregard, mairesse suppléante
M Rock Arpin, conseiller
M. Stéphane Brisson, conseiller
Mme Lynda Gaudet, conseillère
M. Jean-Pierre Pelchat, conseiller

Absences :
M. Luc Lalonde, maire
M. Luc Turcotte, conseiller

Autre présence :
Lise Bray, directrice générale, greffière trésorière par intérim
Annie Beauregard, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Questions et demandes des citoyens et organismes
   - 4.1. Théâtre du Tandem
   - 4.2. Fête de Noël
   - 4.3. Paniers de Noël
   - 4.4. Bibliothèque
5. Règlements et politiques
   - 5.1. Règlements 521: Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
6. Affaires en cours
   - 6.1. Portes de garage - 4, 2e Rue nord
   - 6.2. Columbarium
7. Ressources humaines
8. Point du maire
9. Correspondance
   - 9.1. Deveau Avocats
10. Affaires financières
    - 10.1. Acceptation des dépenses
    - 10.2. Budget
    - 10.3. Refinancement
    - 10.4. Tribunal administratif du travail
11. Affaires nouvelles
    - 11.1. Nomination maire suppléant
    - 11.2. MRCT
      - 11.2.1. Programme d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines
      - 11.2.2. Programme d'entretien et d'inspection des points d'eau
      - 11.2.3. Formation - Éthique et déontologie
    - 11.3. Rachat de tablette

11.4. Emploi été Canada
11.5. MAMH - Rencontre des membres du nouveau conseil
11.6. Politique de reconnaissance
12. Période de questions
13. Levée de la séance

---

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, la mairesse suppléante constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-197

Considérant que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis aux membres du conseil;

Considérant que ces derniers en ont individuellement pris connaissance;

Considérant que des copies de l'ordre du jour sont à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par Rock Arpin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé tout comme s'il avait été lu et en conséquence, il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-11-198

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet et du 2 octobre 2025;

Considérant que le procès-verbal reflète les délibérations du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Rock Arpin et résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet et du 2 octobre 2025, tel que rédigés, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

4. QUESTIONS ET DEMANDES DES CITOYENS ET ORGANISMES

4.1. THÉATRE DU TANDEM

M. Castonguay nous présente le théâtre du Tandem ainsi que leur projet de présenter une pièce de théâtre dans les petits villages. La municipalité de Béarn serait le seul endroit au Témiscamingue où cette pièce, **« Querelle à Roberval »**, serait présentée. Nous l'informons que nous lui ferons parvenir notre décision plus tard.

4.2. FÊTE DE NOËL

Le conseiller Jean-Pierre Pelchat, conjoint d'une des organisatrices de l'évènement, se retire des délibérations.

2025-11-199 **Considérant** la demande de commandite reçue du comité de la fête de Noël de Béarn;

Considérant l'importance de soutenir les activités communautaires destinées aux enfants;

Il est proposé par Lynda Gaudet et résolu de verser un montant de 1500 $ au comité de la fête de Noël de Béarn, afin de contribuer à l'organisation de la fête de Noël des enfants.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

4.3. PANIERS DE NOËL

Sujet est reporté à une réunion ultérieure

4.4. BIBLIOTHÈQUE

Mme Céline Lepage nous informe que le souper des bénévoles de la bibliothèque aura lieu le 5 décembre 2025. Elle nous rappelle également qu'un délégué de la municipalité devra être nommé pour la bibliothèque. Ce point sera abordé lors du caucus prévu le 24 novembre.

5. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

5.1. RÈGLEMENTS 521: RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Sujet reporté à une réunion ultérieure.

6. AFFAIRES EN COURS

6.1. PORTES DE GARAGE - 4, 2E RUE NORD

2025-11-200 **Considérant** que Construction Ghislain Bellehumeur a déposé une soumission pour l'installation de portes au 4, 2e Rue Nord ;

Considérant que le projet prévoit l'installation de quatre grandes portes ;

Il est proposé par Jean-Pierre Pelchat, et résolu:

Que le conseil municipal accepte la soumission déposée par Construction Ghislain Bellehumeur pour l'installation de quatre grandes portes au 4, 2e Rue Nord, au montant de 14 026,95 $, taxes incluses, et autorise la réalisation des travaux selon les modalités présentées, le tout payé par la TECQ 2024-2028.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

6.2. COLUMBARIUM

2025-11-201

Considérant la soumission reçue le 4 novembre de Construction Ghislain Bellehumeur pour la réalisation de la dalle de béton destinée à accueillir les columbariums ;
Considérant que cette soumission inclut les matériaux et la main-d'œuvre, à l'exception du gravier, ainsi qu'un accompagnement pour guider les employés municipaux dans la préparation du terrain ;

Il est proposé par Rock Arpin, et résolu :

Que le conseil municipal accepte la soumission déposée par Construction Ghislain Bellehumeur au montant de 8 416,17 $, et autorise la réalisation des travaux selon les modalités présentées, l'excédent de la dépense est pris à même le surplus non affecté pour un montant maximum de 5000.00$.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

7. RESSOURCES HUMAINES

Les employés 41-0015 et 13-0012 sont à notre service depuis maintenant trois mois.

8. POINT DU MAIRE

La mairesse suppléante nous présente les différents comités de la municipalité et nous explique également le déroulement des séances du conseil.

9. CORRESPONDANCE

9.1. DEVEAU AVOCATS

2025-11-203

ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU DUFOUR MOTTET AVOCATS S.E.N.C.R.L. (OUTAOUAIS) - 1ER JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2026

Considérant qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Béarn a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. - Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

Considérant l'offre de services du 26 septembre 2025 préparée à cette fin par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. - Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Pelchat

Appuyé par Sonia Beauregard

Et résolu que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. - Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert :** Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter :** Le maire, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat :** 1 an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- **Coût forfaitaire :** 1 000 $ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- **Pour tous les autres mandats demandés :** Taux horaire de 275 $ de l'heure;
- Tout compte impayé après un délai de soixante (60) jours portera à intérêts au taux de 10% l'an.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

10. AFFAIRES FINANCIÈRES

10.1. ACCEPTATION DES DÉPENSES

2025-11-205 Il est proposé par Rock Arpin et résolu que les dépenses présentées pour la période du 1 octobre au 6 novembre 2025 au montant de 258 390.61 $ et réparties comme suit, soient adoptées :

- 184 343.77 $ pour la liste des chèques, dépôts directs et prélèvements;
- 72 103.83 $ pour les salaires;
- 1 943.01 $ pour la liste des transactions apparaissant aux conciliations bancaires d'octobre.

Le tout, tel qu'il apparaît au rapport portant le titre « Rapport pour réunion du conseil du 10 novembre 2025 » préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, effectuée en vertu du règlement nº 383 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

10.2. BUDGET

La première séance de travail portant sur l'orientation budgétaire est prévue le 30 novembre à partir de 9 h.

10.3. REFINANCEMENT

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

10.4. TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

2025-11-206 **Considérant** qu'une entente de règlement a été convenue dans le dossier de l'employé portant le numéro 32-0032 ;

Considérant qu'il est requis de mandater une autorité compétente pour procéder à la signature de ladite entente ;

Il est proposé par Sonia Beauregard et résolu:

Que le conseil municipal mandate le maire et/ou la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de règlement intervenue dans le dossier de l'employé 32-0032.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

2025-11-207

Considérant que les élections générales de novembre ont entraîné la formation d'un nouveau conseil municipal ;

Considérant qu'il est impératif de nommer un maire suppléant conformément aux dispositions du Code municipal du Québec ;

Il est proposé par Lynda Gaudet et résolu :

Que le conseil procède à la nomination de Sonia Beauregard à titre de mairesse suppléante, et qu'en l'absence du maire, celle-ci soit autorisée à signer les effets bancaires ainsi que tous les documents requis dans le cadre de ses fonctions.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

11.2. MRCT

11.2.1. PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES BORNES-FONTAINES

Point reporté à une réunion ultérieure

11.2.2. PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION DES POINTS D'EAU

Point reporté à la réunion du conseil de décembre.

11.2.3. FORMATION - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Les membres du conseil sont intéressés à ce que la MRC organise les formations obligatoires pour les élus offert par la FQM.

11.3. RACHAT DE TABLETTE

2025-11-208

Considérant la demande formulée par un ancien membre du conseil municipal visant à racheter la tablette qui lui avait été attribuée dans le cadre de ses fonctions ;

Considérant que cette tablette peut être réutilisée à d'autres fins au sein de la municipalité ;

Il est proposé par Sonia Beauregard, et résolu :
Que le conseil municipal informe l'ancien conseiller qu'il ne peut procéder au rachat de la tablette.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

11.4. EMPLOI ÉTÉ CANADA

Point reporté au caucus du 24 novembre 2025

11.5. MAMH - RENCONTRE DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL

Le MAMH souhaite organiser une rencontre d'une durée approximative de trois heures avec les membres du nouveau conseil. Les disponibilités des membres du conseil sont le 19, 20, 25 ou 26 novembre, cette rencontre prendra la forme d'un souper-rencontre débutant à 18 h.

11.6. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Nous avons été informés du décès du conjoint et du père d'anciennes conseillères. Conformément à la politique de reconnaissance en vigueur, un don sera versé à l'organisme mentionné dans l'avis de décès, et une carte de sympathie sera envoyée à la famille.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-11-209 Il est proposé par Stéphane Brisson et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 19.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

_____ _____

Maire Directrice générale/greff.-trés. par intérim

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens du l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Maire